



Natura 2000 à l'épreuve du temps : réflexions sur la conservation dans un monde qui change

Jean-Paul Ledant¹

*Institut pour un Développement Durable, Rue des Fusillés, 7
B-1340 Ottignies Tél : 010.41.73.01 E-mail : idd@iddweb.be*

Au cours du temps la nature n'a guère cessé de changer, de même que notre attitude envers elle, ce que nous en attendons et la connaissance que nous en avons. La conservation de la nature s'inscrit de même dans l'histoire, alors qu'elle cherche largement à lui soustraire des espaces protégés. Comme elle évolue et fonde sur des représentations du passé ce qu'elle entend léguer aux générations futures, elle ne reflèterait que les conceptions de son époque sur une période qui la dépasse. L'appréhension du temps aurait en tout cas une influence primordiale sur les approches et pratiques de conservation et donc aussi sur leurs effets, immédiats et différés.

Dans ces conditions, il est à craindre qu'une éventuelle sous-estimation des changements et des enjeux d'harmonisation des pas de temps n'entraîne un décalage permanent entre des intentions qui seraient largement inspirées du passé, les résultats des actions et leur perception par ceux qui les hériteront.

Aussi peut-on s'interroger sur l'ampleur de cette sous-estimation éventuelle. En particulier l'on peut se demander dans quelle mesure la conservation ne s'attacherait pas à une représentation trop idéalisée d'un passé d'équilibres naturels ou semi-naturels propices à la biodiversité. Ou si elle ne dénierait pas l'inexorabilité des changements futurs qu'elle entend maîtriser malgré la menace de changement climatique. Ou encore si elle ne mésestimait pas l'impermanence de ses propres hypothèses et concepts qui pourtant engagent les générations futures.

A défaut de réponses objectives et étayées, il est au moins possible d'explorer les implications d'une réponse qui, par hypothèse, serait positive. En premier lieu cet article montrera comment une mise en exergue des variations passées conduit à critiquer la pertinence de certaines cibles des efforts de conservation actuels. En second lieu, il examinera comment les changements en cours et prochains risquent fort de diminuer davantage le bien-fondé des objectifs visés et, en même temps, de réduire l'efficacité des efforts, cela alors que le réseau Natura 2000 tarde à se mettre en œuvre. En troisième lieu des orientations seront suggérées pour ajuster les pratiques ou les approches de gestion à une vision plus dynamique et prospective.

¹ jp.ledant@skynet.be

1. Rétrospective : pertinence des cibles de conservation

1.1. Fluctuations ou diminutions d'espèces

Dans une conception d'un passé d'équilibres stables générateurs de biodiversité mais à présent rompus par le développement moderne, il est logique de considérer a priori toute diminution ou tout retrait comme le signe annonciateur d'une disparition d'autant plus imminente que l'espèce en cause est déjà rare. De même, si nous adoptons l'hypothèse d'une diminution généralisée, il est logique de s'inquiéter, même en l'absence de déclin avéré, pour le sort des espèces rendues vulnérables par leur rareté naturelle ou leurs exigences écologiques étroites². Mais dans quelle mesure une conception inverse ne se défend-elle pas ?

Sous nos latitudes septentrionales que balayèrent les vagues de froid glaciaires, il peut être considéré que **les communautés biologiques ne sont pas tant le résultat diversifié d'une longue histoire de coévolution que le produit dynamique de recolonisations différenciées**³, contemporaines d'une emprise humaine mouvante et de variations continues du climat. Depuis les glaciations au climat si différent du nôtre, les changements se seraient sans cesse répétés, sous l'impulsion concomitante de l'instabilité climatique, des variations dans les pressions et pratiques humaines, ainsi que de la dynamique interne des systèmes biologiques, continuellement déséquilibrés sous l'effet des changements antérieurs. L'idée d'une nature primitive vierge adaptée à nos conditions actuelles n'aurait donc guère de sens. De même celle d'équilibres traditionnels stables serait à relativiser, compte tenu de l'inévitable oubli des changements les plus reculés. Des événements comme la Grande Peste du 14^{ème} siècle, les frimas du Petit Age Glaciaire, centré sur le 17^{ème}, les pressions forestières des industries navales et militaires (tannerie, forges), l'avènement de l'assolement triennal, la fin de la vaine pâture et des autres usages collectifs, la clôture des prés par des haies vives, ... sont assez anciens pour avoir précédé les informations et les relevés biologiques sur base desquels s'est forgée l'image de ce que nous rêvons aujourd'hui de préserver ou de restaurer⁴. Aussi illustrent-ils à quel point fut mouvementé le passé des situations dont nous regrettons aujourd'hui la disparition.

Les vagues dans les facteurs climatiques ou anthropiques ont entraîné dans l'abondance et la répartition des espèces des variations forcément décalées et asynchrones, car les espèces ont des réactions différenciées. Les variations en vagues ont pour corollaire que les diminutions sont parfois le simple revers d'augmentations antérieures. Les diminutions sont aussi, de manière générale, le signe de ce que les conditions changent et deviennent par là plus favorables à d'autres espèces. En particulier un habitat ne régresse jamais qu'au détriment d'au moins un autre et les forêts par exemple ont oscillé dans l'exacte mesure inverse des milieux ouverts. Par conséquent **cette vision dynamique du passé donne à penser que les reculs ont été nécessaires aux avancées et sont aussi normaux que celles-ci.**

De ce point de vue, les diminutions n'ont rien d'inquiétant en soi et il apparaît même **statistiquement normal que l'écrasante majorité des espèces ne soit plus à leur maximum historique**, qu'elles ne peuvent d'ailleurs avoir atteint toutes en même temps. De même il paraît tout à fait normal, sans même qu'il ne faille évoquer une diminution, que les cartes cumulant les données d'un passé long

² et la proportion d'espèces jugées menacées devient un indicateur de mauvaise situation environnementale, alors même que l'idéal d'une haute diversité suppose que toutes les espèces soient rares ! C'est ce que semblent indiquer les statistiques montrés dans le rapport sur l'état de l'environnement wallon (Cellule Etat de l'Environnement Wallon, 2007).

³ Huntley (2005)

⁴ Même dans une forêt à peine effleurée par les pressions humaines, la structure et la composition des peuplements ligneux démontre de profondes évolutions sur le long terme, éloignées de l'image des équilibres naturels (Ledant *et al.*, 1985).

montrent une aire plus étendue que celles des données très récentes, qui portent nécessairement sur un temps plus court. Pourtant ces cartes sont souvent présentées ou interprétées comme preuve de régression des espèces.

Ainsi la représentation d'un passé fluctuant et mouvant donne à douter de certaines diminutions et régressions écoulées, et surtout à relativiser l'inquiétude que soulève l'extrapolation des tendances négatives, qu'elle se fasse dans le temps ou vers les espèces apparemment stables. Il suffit donc d'adopter une conception du passé moins statique que celle ayant inspiré les listes d'espèces et d'habitats visés par la protection (et en particulier par les Directives Oiseaux et Habitats⁵), pour penser que celles-ci s'encombrent d'espèces et d'habitats qui ne soient pas menacés au point de requérir des mesures de conservation spéciale. **Le risque apparaît alors que les efforts se dispersent, au détriment des espèces justifiant réellement le plus d'attention.**

1.2. Les habitats : une identité éphémère ?

Les espèces se répartissent dans l'espace en assemblages plus ou moins analogues ou distincts les uns des autres selon les conditions du milieu et l'emplacement géographique. Sur ces bases des associations végétales ont été définies et, à partir d'elles, les « habitats » que vise la Directive qui leur est consacrée. L'habitat est à la fois milieu de vie, en principe indispensable aux espèces qui lui sont propres, et un type de communauté d'espèces, définie et reconnaissable par ces mêmes espèces caractéristiques ou, à défaut, par une combinaison particulière d'espèces. La Directive se fonde sur l'hypothèse logique que la diversité des habitats supporte celle des espèces, y compris les plus méconnues, et qu'une approche de la conservation par les habitats complète donc celle centrée sur les espèces connues. Cependant, en visant la conservation de types d'habitats définis comme des communautés, elle postule que ceux-ci ont à l'instar des espèces, dont l'évolution est très lente, une existence stable dans le temps. Mais les habitats ne se « reproduisent » pas comme des espèces. Qu'en est-il de leur évolution ?

Si l'on croit les habitats indispensables à la conservation des espèces, on imaginerait facilement qu'ils aient existé tout au long de l'existence des espèces que nous connaissons. Mais pour qu'une espèce ait subsisté jusqu'à ce jour il suffit qu'elle ait trouvé un continuum de conditions d'existences, sans qu'il ne soit nécessaire qu'elle ait accompagné continuellement les mêmes espèces, donc qu'elle ait appartenu à une communauté permanente⁶. Au contraire il existe une forte probabilité pour que des espèces qui puissent par moments cohabiter entre elles présentent néanmoins des réactions différenciées aux effets du climat, des pratiques humaines ou de l'isolement de leurs populations. Les diverses espèces que l'on a pu observer associées en une même époque et un même lieu, dans des proportions données, ne formaient donc alors, probablement, que des combinaisons passagères. **Définis comme des assemblages d'espèces les habitats n'auraient alors qu'une existence éphémère : ils seraient menacés par définition.**

Le peuplement biologique qui se constate en un lieu et un instant donné résulte forcément du bilan des arrivées et des disparitions antérieures. Ce bilan dépend tant de ce qui s'est passé aux alentours du site (ce dont dépendent les arrivages) que de l'histoire propre des conditions internes au site (qui aura sélectionné ceux des arrivants qui se maintiennent). En chaque instant ce passé de pressions

⁵ Certes il est bien difficile de retracer la démarche de négociations et de consultation ayant abouti à la constitution de ces annexes des Directives. Toutefois il ne fait guère de doute que la rareté des données (surtout anciennes) et la difficulté d'établir les risques d'extinction aient laissé le champ libre aux interprétations et représentations des protagonistes, experts ou groupes de pression.

⁶ Chez la gelinotte des bois par exemple, il a été démontré que cette espèce s'est retirée des chênaies acidophiles (et donc a quitté le groupe phytosociologique de la canche flexueuse et de la myrtille) en raison de l'histoire de l'exploitation économique de ces peuplements (Ledant, 1995)

climatiques et humaines, externes et locales, aura ainsi déterminé non seulement la composition des espèces mais aussi l'état du sol, la banque de graines, la structure des âges ou la structure de grosseur des arbres, qui à leur tour influencent la dynamique du milieu et la gamme changeante d'espèces qu'il peut accueillir. C'est ainsi qu'une évolution permanente a lieu, quoique bien sûr les espèces partent et viennent en nombres et à des vitesses variables. Dès lors, lorsque l'on compare, en un même instant, les peuplements biologiques de deux espaces distincts, les analogies comme les différences s'expliquent essentiellement, d'un côté par des facteurs qui varient dans l'espace sont relativement stables dans le temps (comme le sous-sol ou le relief), d'un autre côté par l'histoire propre des deux sites. Aussi **les types de communautés qui se distinguent ne résulteraient pas uniquement des conditions types où elles se retrouvent mais également de ce que ces milieux ont leur histoire type**, liée notamment à leur interaction avec les activités humaines.

Il suffit donc d'avoir décrit les associations à une époque précise et limitée de leur histoire pour n'avoir simplement pas constaté leur impermanence. De fait, **à l'instar de Linné classant les espèces dans un esprit fixiste, les phytosociologues avaient sans doute défini les associations sans grande conscience de leur évolution**, ou en tout cas sans grande préoccupation pour celle-ci. Or il se fait que la classification des habitats suivie par la Directive Habitats⁷ se base sur les travaux phytosociologiques concentrés dans les années 1950-1980. La directive s'accrocherait donc à la conservation des restes d'une situation observée il y a près d'un demi-siècle, peut-être mouvante et nouvelle à cette époque. Ainsi rien ne prouve que si cette classification était à recommencer elle donnerait lieu aux mêmes découpages et assemblages. De même rien ne prouve a priori que les qualités reconnues à un habitat, à un moment donné, comme la présence d'espèces auxquelles nous attachons grand intérêt, ne correspondaient pas à une phase nouvelle et passagère de leur évolution.

De la sorte, **si nous percevons les communautés comme des images instantanées dans le film de l'histoire, il ne semble guère possible de les conserver**. Et cela ne semble guère souhaitable non plus car rien ne préjuge que la situation en un temps donné soit meilleure qu'en un autre temps⁸. Cela n'empêche que la conservation d'une large diversité d'espèces requiert le maintien d'une gamme de conditions écologiques distinctes. L'effort de protection risque donc de se tromper de cible s'il vise la conservation de communautés comme but en soi, plutôt que celle des habitats comme moyen de conserver les espèces. Et il risque de rester vain si la gestion d'un habitat s'attache à préserver ou développer un « bon état de conservation » dont les critères seraient la présence des caractéristiques instables de l'association type telle qu'elle fut décrite il y aura bientôt, dans bien des cas, cinquante ans. Selon cette conception **mieux vaut s'attacher à conserver une diversité de communautés ou d'habitats qui varient concomitamment, qu'à maintenir chacun d'eux dans un état ancien**.

2. Prospectives : un réseau stable pour un environnement changeant ?

La conception de Natura 2000 procède d'une logique d'extension territoriale des espaces protégés, que motivent et justifient d'une part la volonté d'une couverture systématique et cohérente des espèces et des habitats menacés, et d'autre part les concepts récents de maillage écologique hérités de la biogéographie insulaire. Elle se projette ainsi bien davantage dans l'espace que dans le temps, où dominant plutôt la vision d'un réseau définitif et, à court terme, les soucis résultant du retard de mise

⁷ Avec la participation (complicité ?) de l'auteur de cet article : Devillers *et al.*, (1991)

⁸ Etant entendu que la diversité biologique (locale) n'est pas un critère de qualité (Ledant, 2007).

en oeuvre, sous l'effet notamment des réticences et résistances des propriétaires et exploitants du territoire⁹.

L'inertie du processus d'installation du réseau nous interpelle pourtant, d'une part, quant aux capacités d'adaptation aux changements futurs et, d'autre part, quant à la durabilité sociale d'un dispositif qui ne bénéficie guère d'adhésion de la part des parties les plus concernées par les mesures à prendre.

Entre-temps, le statut des espèces évolue, les habitats s'écartent peu à peu du modèle correspondant à leur description initiale, les aires de distributions se déplacent, de sorte que le bien-fondé des objectifs, des limites des sites Natura 2000 et des mesures envisagées, déjà critiquables au départ, ne peut que s'éroder davantage. Aussi, **le laps de temps qui sépare les diagnostics initiaux et la mise en œuvre de la gestion pourrait faire en sorte que dans bien des cas celle-ci perde toute son efficacité ou sa pertinence**. Des espèces se seront déplacées hors des limites visées, au risque de voir les mesures prises en leur faveur manquer leur cible. D'autres espèces heureusement se seront redressées¹⁰, de sorte que les efforts et contraintes qui auront été décidés pour leur conservation n'auront plus de raison d'être. En revanche pour les espèces qui se trouvaient effectivement dans une dangereuse dynamique régressive, l'intervention risque d'arriver simplement en retard¹¹, sur des populations éteintes ou irrémédiablement condamnées. De même, des habitats réduits en lambeaux altérés et fractionnés, auront déjà perdu, avant qu'on ne puisse les sauver, leurs espèces spécialisées (les plus vulnérables), y compris les caractéristiques qui font leur identité ou servent de critère du bon état de conservation. Enfin l'intervention risque aussi de ne pas arriver, puisqu'elle sera contractuelle, donc libre, ou de n'avoir pas la constance requise¹².

Au cours du temps nous voyons également s'affaiblir l'hypothèse originelle qui avait sous-tendu la création de réserves, à savoir que des espaces naturels peuvent être isolés des altérations de l'environnement global et que la conservation dépend essentiellement de facteurs maîtrisables par le gestionnaire du sol. C'est que **les facteurs externes aux territoires visés, non maîtrisables sur place ni sur les bordures, apparaissent aujourd'hui plus déterminants et en voie de s'accroître**, sous l'effet des pollutions atmosphériques d'origine diffuse et lointaine : pluies acides et azotées, ozone et, de plus en plus, le changement climatique. C'est ainsi que désormais, la menace supplémentaire de plus en plus claire que celui-ci fait peser risque de rendre le gestionnaire totalement impuissant dans sa tâche de maintenir les espèces cibles dans les limites des sites qui leur auront été assignés.

En parallèle ce sont **les demandes sociales qui évoluent**. La directive émane largement de l'influence d'une élite intellectuelle européenne, et plutôt Nord-européenne, qui projette ses valeurs culturelles (pour ne pas dire idéologiques). Elle n'a pas intégré les principes, alors récents et plutôt générés dans le contexte des pays en développement, de la Stratégie Mondiale de la Conservation (1980), qui mettaient l'accent sur les rôles utilitaires de la nature et jetaient les bases du concept de développement durable. Elle n'a a fortiori pas intégré l'ensemble des problématiques débattues à Rio

⁹ En un sens les blocages pourraient refléter un défaut d'anticipation ainsi qu'une approche trop purement technicienne et naturaliste, peu encline à appréhender les dynamiques sociales, économiques, institutionnelles voire foncières.

¹⁰ Le grand cormoran offre un exemple remarquable : espèce de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, c'est devenu entre-temps une espèce commune source de nombreux conflits (Carss, 2003).

¹¹ Sans compter qu'elles risquent d'être rendues désuètes quand elles se fondent sur une appréciation des préférences écologiques des espèces réalisées dans des conditions révolues.

¹² Braud (2004)

(1992), l'année même de la parution de la Directive Habitats, et encore moins ceux, bien plus récents, de l'Evaluation des Ecosystèmes du Millénaire (2005)¹³, qui attire l'attention sur la valeur et la diversité des services écosystémiques. Les défenseurs de Natura 2000 y cherchent volontiers des arguments en faveur du réseau, mais la gestion de celui-ci, ciblée sur les espèces et les habitats des annexes des Directives, n'est en rien orientée vers l'optimisation de ces services, hormis celui de répondre au désir culturel de biodiversité. Aujourd'hui que s'affirme notamment l'utilité du « service écosystémique » consistant à séquestrer le carbone dans les sols et la biomasse, la contradiction est même directe avec les objectifs de Natura 2000 en matière de conservation des pelouses, landes et autres milieux ouverts.

Contemporaine de la conférence de Rio et de la Convention sur la Diversité Biologique, la Directive Habitats est également simultanée à la réforme de la Politique Agricole Commune qui vit l'introduction des Mesures Agri-environnementales comme outil pour échanger de la production agricole contre plus d'environnement : ce revirement est symptomatique de la surproduction de l'époque. Aujourd'hui par contre la croissance de la demande énergétique et alimentaire mondiale, associée à l'urgence climatique, augmente d'une manière soutenue et vraisemblablement durable la valeur du bois-énergie, des agro-carburants et des autres productions agricoles. Dans ces conditions **le coût d'opportunité imposé par Natura 2000 s'accroît tant en termes de renoncement de production économique qu'en termes de renoncement à d'autres services environnementaux.**

Ainsi la Directive Habitats reflète, d'un côté, la vision d'une époque sur l'état de la faune et de la flore, comparé à la vision, forcément plus floue encore, de ses états antérieurs, de l'autre, l'état momentané des concepts et des demandes sociales. Ces considérations donnent à penser que la Directive et le réseau Natura 2000 cessent progressivement d'être adaptés au contexte, alors même qu'ils ne sont pas encore pleinement mis en œuvre. Comme son nom l'indique le réseau **Natura 2000 est daté... et commence à dater, alors qu'il est largement conçu ou perçu comme un dispositif à vocation définitive.**

3. Que changer dans les approches et les pratiques ?

Bien que cette analyse donne des arguments de contestation des Directives Oiseaux et Habitats, celles-ci constituent d'indiscutables avancées et laissent heureusement une marge de liberté appréciable quant à la définition des mesures à prendre. Cette liberté est inhérente à leur conception, conforme au principe de subsidiarité, qui laisse aux Etats membres le soin de choisir comment atteindre les objectifs qu'elles fixent, compte tenu des circonstances locales. Et elle s'exerce plus particulièrement chaque fois qu'un choix se présente entre des espèces cibles aux exigences antagoniques, par exemple le pic noir favorisé par les pinèdes et les espèces des landes et pelouses éliminées par ces plantations¹⁴. Par ailleurs rien n'interdit de dépasser les exigences des Directives et d'opter davantage pour des politiques qui feraient bien plus que s'y conformer.

Alors que l'attachement au passé nous installerait dans l'échec, la conscience que les composantes du patrimoine naturel ne sont pas des monuments de pierres mais qu'elles vivent et meurent, nous invite à **accepter le deuil de situations révolues pour que d'autres naissent**, et nous préparer davantage à accueillir celles-ci. Au lieu de cultiver la nostalgie, le souci de développement durable nous engage au contraire à nous tourner vers le futur de même qu'il nous incite à une meilleure intégration des questions environnementales, sociales et économiques.

¹³ Millennium Ecosystem Assessment (2005).

¹⁴ Par exemple dans le site Natura 2000 de Lesse-et-Lomme : Bottin *et al.* (2005)

Si les habitats définis comme des communautés ne sont que des recombinaisons passagères d'espèces, elles ne peuvent être figées ni restaurées dans l'état où elles ont été définies dans le passé : **les espèces caractéristiques qui ont autrefois permis de définir et de reconnaître les types d'habitats ne doivent alors pas devenir les critères d'atteinte de nos objectifs** quand elles s'avèrent sensibles aux variations temporelles de l'environnement, plutôt qu'aux variations spatiales. Pour autant la stratégie qui consiste à maintenir une variété de conditions écologiques n'est pas remise en question dans une perspective de conservation d'une diversité des espèces. Si un réseau permanent se justifie, il faudrait donc l'ancrer sur les caractéristiques les plus stables de l'environnement, liées au sol et au relief : paradoxalement, **les critères se détachent** alors davantage **des espèces en diminution rapide**. A cette fin les relevés d'espèces et la phytosociologie seraient utiles pour révéler les indicateurs de ces conditions écologiques, plutôt que les objectifs et critères de leur gestion qui par définition doivent être variables dans le temps.

Au sein de ces sites, l'incertitude, l'indéterminisme, la force des facteurs non maîtrisables comme le changement climatique justifient l'abandon d'objectifs trop stables, étroits et bien définis, en termes d'abondance des espèces cibles ou des caractéristiques d'habitats cibles, à maintenir dans des limites prédéterminées. Dans cette perspective, la gestion des sites viserait plutôt à optimiser leurs capacités d'accueil général pour y recevoir de nouvelles espèces, souvent peu prévisibles, plutôt que pour y conserver ou restaurer des populations d'espèces bien définies qui y auraient prospéré dans le passé. **Accepter la liberté des processus nous réconcilierait d'ailleurs avec l'idée de nature**, qui cède le pas à celle de biodiversité, puisque par essence la nature est spontanée.

Si toutefois, des efforts ciblés restent justifiés, il faudrait les concentrer sur les espèces (ou taxons) menacées à l'échelle globale (plutôt que locale), cela selon une stratégie souple et glissante, en termes d'espèces et de sites. La concentration devrait répondre à un souci d'efficacité que renforce la perspective de coûts croissants. Dans un souci de durabilité, il importe également d'adopter les options de gestion qui minimisent les coûts récurrents, par exemple pour le maintien des milieux ouverts soumis à une dynamique de fermeture permanente¹⁵.

Enfin, il y aurait lieu d'intégrer davantage ces préoccupations avec les autres services attendus des écosystèmes. Cela impliquerait **des politiques de gestion multifonctionnelle qui ne réduisent pas la conservation de la biodiversité, concept flou et multiforme¹⁶, à une fonction unique parmi d'autres** : il s'agit plutôt de gérer les écosystèmes d'une part pour contrer les extinctions d'espèces (et d'assujettir la mise en œuvre des directives Oiseaux et Habitats à cette fin-là), et d'autre part pour maximaliser non seulement la production commercialisable et mais aussi les autres services environnementaux. Pour ces derniers comme pour la conservation des espèces se développe l'idée de paiement pour services environnementaux, qui ouvre bien de nouvelles questions d'ordre social et économique. Par exemple, va-t-on arriver à construire et réguler des marchés dépourvus d'existence spontanée ou va-t-on exercer un contrôle réglementaire sur la production environnementale au risque de lui imposer un excès de normes et contraintes administratives ? Va-t-on s'aligner sur le principe pollueur-payeur ou au contraire va-t-on subventionner le non pollueur ? Et **si l'on envisage de rémunérer les produits spontanés de la nature (donc de personne), comment justifier l'appropriation de la rente foncière ainsi générée ?**

¹⁵ La gestion préconisée par Bottin *et al* (2005) dans la zone de Lesse-et-Lomme prévoit un quintuplement des pelouses calcaires de sorte que l'étude conclut en soulignant le besoin de ressources importantes (qui seront en fait nécessaires sur une durée indéfinie).

¹⁶ Ledant, 2007.

4. Conclusions

La conservation, qui est une résistance au changement, en serait aussi un déni s'il était vrai qu'elle sous-estime l'impermanence des situations passées et l'inexorabilité des mutations futures, surtout dans les perspectives de réchauffement climatique. **Un regard plus ouvert sur l'inconstance pourrait conduire à dédramatiser les diminutions**, à en réviser les constats et dès lors à contester les listes d'espèces et d'habitats à protéger, donc aussi la délimitation des sites et les orientations de gestion des aires protégées et du réseau Natura 2000 en particulier. De même la reconnaissance et l'acceptation des changements nouveaux conduisent à penser que ces listes deviendront encore moins pertinentes au fur et à mesure que le temps passe, alors que les préoccupations humaines évoluent aussi. **Pour s'adapter au changement, le dispositif devrait donc être dynamique, fondé sur des listes d'espèces mouvantes, des habitats et listes d'habitats variables, des sites a fortiori plus mobiles encore et donc aussi des dispositions de conservation à adapter sans cesse.**

Dans ces conditions l'inertie et la lenteur avec laquelle le dispositif Natura 2000 se met en œuvre et s'apprêterait à s'ajuster aux changements de contexte peuvent laisser perplexe quant à son adéquation aux priorités actuelles et futures. Elles donnent à craindre que les approches qu'inspirent une vision plus dynamique et proactive risquent de se voir réfutées moins parce qu'elles seraient infondées qu'en raison de l'aversion aux remises en question. Cela, d'autant plus qu'avec les retards l'urgence de satisfaire aux obligations ne peut créer que crispation autour des résultats acquis, des compromis durement négociés et du respect littéral des textes. L'inertie européenne aidant, les conditions sont donc bien peu favorables au changement d'approche. Mais les modifications de l'environnement ne seront pas freinées pour autant, au risque de mettre sans cesse en question nos efforts avant qu'ils n'aboutissent. Cette mise en perspective temporelle soulève en tout cas des interrogations qui nous interpellent sur le devenir de Natura 2000, à l'heure où les menaces de changement climatique s'affirment et risquent de saper l'efficacité des mesures même les plus pertinentes.

5. Références

- Bottin, G. Etienne, M., Verté, P. et G. Mahy. 2005. Methodology for the elaboration of Natura 2000 designation acts in the Walloon Region (Belgium): calcareous grasslands in the Lesse-and-Lomme area. Biotechnol. Agron. Soc. Envir. Vol 9 (2): <http://populgs.ulg.ac.be/Base/document.php?id-1499>.
- Braud, X. 2004. Natura 2000 et cohérence du droit de protection du territoire. In Février, J.M. et C. Devès. Le réseau écologique européen Natura 2000. Litec, Paris.
- Carss, D. N. (ed.) (2003). Reducing the conflict between Cormorants and fisheries on a pan-European scale (REDCAFE). Vol. 1 : Pan-European Overview. Report of a Concerted Action of European Union. Centre for Ecology & Hydrology Banchory, Scotland : 169 pp
- Cellule Etat de l'Environnement Wallon. 2007. Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007. MRW-DGRNE, Namur, 736 pp.
- Devillers, P., Devillers-Terschuren, J. et J.P. Ledant. 1991. Habitats of the European Community. CORINE Biotopes Manual. Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 300 pp.
- Huntley, B. 2005. North Temperate Responses. In Lovejoy, Th. et L. Hannah. 2005. Climate Change and Biodiversity. Yale University Press, New Haven.
- Ledant, J.P., Jacobs, P., Ochando, B. et J. Renault. 1985. Dynamique de la forêt du mont Babor et préférences écologiques de la Sittelle kabyle *Sitta ledanti*. Biological Conservation (32) : 231-254).

Ledant, J.P. 2005. La gelinotte et le noisetier en Ardenne belge. Revue Forestière Française 47 (3) : 263-272.

Ledant, J.P. 2007. Faut-il vraiment maximaliser la biodiversité ? Parcs et Réserves 62 (3) : 4-9.

Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Island Press, Washington, DC. Disponible sur <http://www.millenniumassessment.org>.

UICN, PNUE et WWF. 1980. Stratégie mondiale de la conservation. Gland.